

À l'écoute de la Thora

Le verset de la semaine

Parachat Reeh

Serviteur, travailleur et associé

« Lorsque te sera vendu ton frère l'Hébreu ou l'Hébreue, il te servira six années et à la septième, tu le renverras libre de chez toi. Et lorsque tu le renverras libre de chez toi tu ne le renverras pas démuné. Gratifier, tu le gratifieras de ton menu bétail, de ton grenier et de ta cuve ; de ce dont Hachem ton Dieu t'aura béni, tu lui donneras. » (Deut. xv, 12-14)

Ces versets sont à l'origine d'une loi régissant dans l'État d'Israël les conditions de licenciement d'un employé. Quelqu'un a travaillé pour toi plusieurs années et, bien qu'il ait touché régulièrement un salaire, mensuel ou journalier, il ne te quittera pas sans rien.

Il existe en effet une différence importante entre le travailleur et le patron. Ce dernier a souci de ce qui assure sa subsistance. Il possède des biens dont il peut tirer des revenus. Mais il ne peut pas obtenir des résultats livré à lui-même. Il a besoin d'employés grâce auxquels son patrimoine s'accroît. Toutefois, il ne les considère pas comme des associés. Il s'agit pour lui d'une force de travail dont la rémunération constitue une charge. L'employeur cherche donc à payer le moins possible et à faire travailler ses employés le plus possible de sorte que ses propres revenus croissent indéfiniment.

Telle n'est pas la conception de la Thora. Elle demande que les employés – les travailleurs – soient considérés comme des associés. Par conséquent, en plus de leur salaire fixe, ils doivent recevoir, au terme de leur emploi, une participation aux biens du patron ; en effet, sans eux, sans leur aide et leur travail, il n'eut pas été possible au patron de s'enrichir.

Le passage s'achève par un verset répété à plusieurs reprises dans la Thora (Deut. xv ; 15) :

« Tu te souviendras d'avoir été esclave dans le pays d'Égypte et Hachem ton Dieu t'a libéré ; c'est pourquoi je te prescris cette chose aujourd'hui. »

La servitude en Égypte nous enseigne que notre relation avec ceux qui travaillent pour nous ne peut jamais être une relation de maître à esclaves. Nos travailleurs sont des associés !

Shaul David Botschko